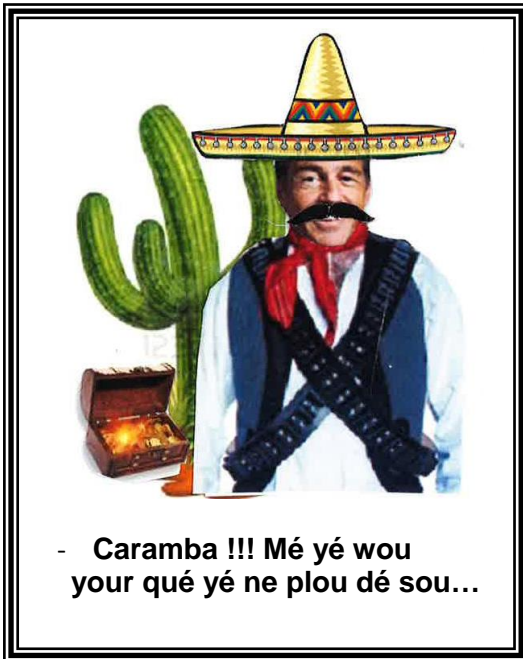


Paris, le 2 juillet 2015



S'il est une négociation des plus surprenantes à laquelle il nous ait été donnée de participer, c'est bien celle concernant l'accord d'intéressement qui s'est conclue, le 25 juin dernier, par la signature d'un avenant qui devrait « **théoriquement** », permettre un versement en 2016 au titre de l'exercice 2015.

Si la redistribution de dividendes aux actionnaires apparaît comme légitime, leur en **déverser** près de **deux fois** plus que ne l'exige le statut SIIC est particulièrement choquant, et ce, d'autant plus qu'en parallèle, les 1500 salariés verront **le montant de leur intéressement, s'il y en a, réduit de 40%**.

Ramener le montant de l'intéressement de **5,8%** de la masse salariale à **3,8%** (économie *correspondant à 1% des dividendes versés en 2014*) tranche singulièrement avec le niveau des dividendes insolemment redistribués chaque année aux actionnaires.

La CGT a rappelé à la Direction que les salariés paient aujourd'hui le prix du modèle économique d'ICADE (régime SIIC), modèle validé par la CDC, tandis que les actionnaires - dont la CDC - ont encaissé jusqu'à **75% du cash-flow net courant (soit 271 millions d'euros pour 2014)**.

ICADE n'aurait pas assez d'argent à redistribuer aux salariés au titre de l'intéressement, mais bien assez pour renforcer sa gouvernance aux rémunérations conséquentes ???

Etait-ce vraiment utile de faire venir - encore - de nouveaux « généraux » en cette période d'austérité pour la majorité des salariés ?

Car force est de constater que l'entreprise est en passe de succomber au syndrome « de l'armée mexicaine » conjugué à celui de « la multiplication des (co)pains »...surement à la demande de la CDC, spécialisée dans l'outsourcing « façon pantouflage » dans ses filiales.

« A quelque chose, malheur est bon »

Il convient de relever l'adhésion de la Direction au principe d'une redistribution collective plus égalitaire s'agissant de l'intéressement (80% de l'enveloppe), les autres formes de rémunération : augmentations de salaires, primes de performance, primes exceptionnelles contribuant déjà à rétribuer les compétences.

C'est une étape importante qui vient d'être franchie, étape sur laquelle il est impensable de revenir sauf à parvenir, comme le demande la CGT de façon récurrente, à une redistribution 100% égalitaire, demande désormais portée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.